

Fiche d'information sur le prix et les garanties du contrat BNP Paribas Sécurité Plus

Fiche d'information sur le prix et les garanties relative aux contrats d'assurance collective de dommages souscrits par BNP Paribas auprès de CARDIF Assurance Risques Divers (Convention N° 379) et d'Inter Partner Assistance agissant sous la marque AXA Assistance (Convention N° 080276603) et de Juridica (Convention N° 6178159104)

Rappel des dispositions des Articles L.112-10 et A.112-1 du Code des assurances

Vous êtes invité à vérifier que vous n'êtes pas déjà bénéficiaire d'une garantie couvrant l'un des risques garantis par le nouveau contrat.

Si tel est le cas, vous bénéficiez d'un droit de renonciation à ce contrat pendant un délai de quatorze jours (calendaires) à compter de sa conclusion, sans frais ni pénalités, si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- vous avez souscrit ce contrat à des fins non professionnelles ;
- ce contrat vient en complément de l'achat d'un bien ou d'un service vendu par un fournisseur ;
- vous justifiez que vous êtes déjà couvert pour l'un des risques garantis par ce nouveau contrat ;
- le contrat auquel vous souhaitez renoncer n'est pas intégralement exécuté ;
- vous n'avez déclaré aucun sinistre garanti par ce contrat.

Dans cette situation, vous pouvez exercer votre droit à renoncer à ce contrat par lettre ou tout autre support durable adressé à l'assureur du nouveau contrat, accompagné d'un document justifiant que vous bénéficiez déjà d'une garantie pour l'un des risques garantis par le nouveau contrat. L'assureur est tenu de vous rembourser la prime payée, dans un délai de trente jours à compter de votre renonciation.

Si vous souhaitez renoncer à votre contrat mais que vous ne remplissez pas l'ensemble des conditions ci-dessus, vérifiez les modalités de renonciation prévues dans votre contrat.

Le courrier de renonciation au titre de l'exercice de ce droit et ses justificatifs doivent être adressés à votre agence BNP Paribas en cas d'adhésion au contrat via les conventions de compte Esprit Libre ou Protection Compte ou à SPB - Service BNP Paribas Sécurité - CS 90000 - 76095 Le Havre CEDEX en cas d'adhésion hors convention.

CARDIF Assurances Risques Divers - Entreprise régie par le Code des assurances - S.A. au capital de 21 602 240 euros - 308 896 547 R.C.S. Paris

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris - Bureaux: 8, rue du Port - 92728 Nanterre CEDEX

Juridica - Entreprise régie par le Code des assurances. SA au capital de 14627 854,68 €. Siège social: 1, place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi.

Immatriculée sous le n 572 079 150 RCS Versailles.

SPB - société par actions simplifiée de courtage d'assurances au capital de 1 000 000 euros - Siège Social : 71, quai Colbert 76600 Le Havre - R.C.S. Le Havre n 305 109 779

ORIAS n 07002642 (www.orias.fr), soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

AXA Assistance désigne Inter Partner Assistance, société anonyme de droit belge au capital de 31 702 613 euros, entreprise d'assurance non-vie agréée par la Banque Nationale de Belgique (0487),

immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 415 591 055, dont le siège social est situé 166, avenue Louise - 1050 Ixelles -

Bruxelles Capitale - Belgique, prise au travers de sa succursale française immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 316 139 500 et

située 6, rue André Gide - 92320 Châtillon.

BNP PARIBAS SA au capital de 2499597122 € - Siège social: 16 bd des Italiens, 75009 Paris - RCS Paris n 662 042 449 - Id. CE FR76 662042449 - ORIAS n 07 022 735

3477 (service gratuit + prix appel) - mabanque.bnpparibas - Réclamations/Exécution du contrat: Conseiller en agence (ligne directe n non surtaxé)



Ce qui est couvert :

Evénements couverts	Montants et limites de garanties
Utilisation frauduleuse des cartes bancaires perdues ou volées avec saisie du dispositif de sécurité personnalisé	<ul style="list-style-type: none"> - remboursement de la franchise prélevée par l'établissement de paiement à la suite de l'utilisation frauduleuse d'une carte bancaire, ou, - remboursement du montant de l'utilisation frauduleuse non prise en charge par l'établissement de paiement en cas de négligence grave ou d'opposition tardive. <p>Plafond d'indemnisation : 150 euros par sinistre</p> <p>Prestation d'assistance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - communication du/des numéro(s) du/des centre(s) d'opposition de votre(vos) carte(s) bancaire(s) ; - après opposition, transmission du(des) modèle(s) de confirmation(s) écrite(s) d'opposition à adresser par vos soins aux organismes émetteurs concernés ; - prestations complémentaires si vous avez préenregistré vos données : <ul style="list-style-type: none"> • accomplissement pour votre compte des formalités d'opposition de votre(vos) carte(s) bancaire(s) auprès du/des centre(s) d'opposition et/ou organismes émetteurs et confirmation par téléphone ; • transmission de 2 messages téléphoniques, à votre demande, aux destinataires de votre choix (France métropolitaine, Monaco ou Départements et Régions d'Outre-Mer, Wallis et Futuna et Nouvelle Calédonie) ; • après opposition, transmission du(des) modèle(s) de confirmation(s) écrite(s) d'opposition à adresser par vos soins aux organismes émetteurs concernés, personnalisé du n° de CB concerné (par email, à défaut par courrier).
Vol de vos espèces par agression ou par ruse	<p>Remboursement des espèces, à la suite de leur vol par agression ou par ruse. Le vol doit survenir dans les 48 heures suivant le retrait des espèces (l'heure enregistrée par le distributeur faisant foi).</p> <p>Plafonds d'indemnisation par année glissante : 1 600 euros</p>
Perte ou vol de vos papiers officiels	<p>Remboursement des frais de duplicata de vos papiers officiels.</p> <p>Plafond d'indemnisation : 350 euros par sinistre et par année glissante, comprenant le remboursement d'une planche de photographies d'identité d'un coût maximal de 20 euros TTC.</p> <p>Prestations d'assistance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - après appel de votre part, transmission par Axa Assistance des formalités à accomplir pour déclarer la perte ou le vol de vos papiers officiels et procéder à leur renouvellement ; - prestations complémentaires si vous avez préenregistré vos données : <ul style="list-style-type: none"> • 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, rappel des numéros de vos papiers officiels ; • alerte de la fin de validité de votre carte d'identité, du contrôle technique de votre véhicule et de votre passeport.
Perte ou vol de vos clés	<p>Résidence principale et fiscale : remboursement des frais de remplacement à l'identique des clés et serrures des portes d'accès de la résidence, Véhicule à usage privé : remboursement des frais de remplacement à l'identique des clés et des frais de reprogrammation éventuels associés.</p> <p>Plafonds d'indemnisation par sinistre et par année glissante : 1 000 euros incluant une intervention par année glissante à hauteur de 150 euros pour l'ouverture d'une porte d'accès de votre résidence principale et fiscale dans le cadre de la prestation d'assistance.</p> <p>Prestation d'assistance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en cas de perte ou vol des clés de votre résidence principale et fiscale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation du déplacement d'un serrurier pour l'ouverture d'une porte d'accès de la résidence principale et fiscale ; - avance des frais d'intervention dans la limite de 150 euros conformément à la prestation d'assurance ci-dessus. - au-delà d'une intervention par année glissante, communication des coordonnées de serrurier(s) proche(s) de chez vous.

CARDIF Assurances Risques Divers - Entreprise régie par le Code des assurances - S.A. au capital de 21 602 240 euros - 308 896 547 R.C.S. Paris

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris - Bureaux: 8, rue du Port - 92728 Nanterre CEDEX

Juridica - Entreprise régie par le Code des assurances. SA au capital de 14627 854,68 €. Siège social: 1, place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi.

Immatriculée sous le n 572 079 150 RCS Versailles.

SPB - société par actions simplifiée de courtage d'assurances au capital de 1 000 000 euros - Siège Social : 71, quai Colbert 76600 Le Havre - R.C.S. Le Havre n 305 109 779

ORIAS n 07002642 (www.orias.fr), soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

AXA Assistance désigne Inter Partner Assistance, société anonyme de droit belge au capital de 31 702 613 euros, entreprise d'assurance non-vie agréée par la Banque Nationale de Belgique (0487),

immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 415 591 055, dont le siège social est situé 166, avenue Louise - 1050 Ixelles -

Bruxelles Capitale - Belgique, prise au travers de sa succursale française immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 316 139 500 et

située 6, rue André Gide - 92320 Châtillon.

BNP PARIBAS SA au capital de 2499597122 € - Siège social: 16 bd des Italiens, 75009 Paris - RCS Paris n 662 042 449 - Id. CE FR76 662042449 - ORIAS n 07 022 735

3477 (service gratuit + prix appel) - mabanque.bnpparibas - Réclamations/Exécution du contrat: Conseiller en agence (ligne directe n non surtaxé)

	<p>Coffre-fort loué chez BNP Paribas : remboursement des frais de remplacement à l'identique des clés et serrures.</p> <p>Plafond d'indemnisation : 500 euros par sinistre et par année glissante</p>
Perte ou vol de votre maroquinerie ou de vos bagages	<p>Remboursement des sommes engagées pour remplacer votre maroquinerie et/ou vos bagages, ainsi que les biens meubles qui y sont contenus, dans la limite de leur valeur d'achat, et des plafonds d'indemnisation.</p> <p>Plafonds d'indemnisation par sinistre et par année glissante : 400 euros</p>
Dommege accidentel ou vol par agression ou effraction de biens meubles neufs	<p>En cas de dommege accidentel survenu dans les 6 mois de l'achat d'un bien meuble neuf au moyen d'une carte bancaire émise par BNP Paribas et dont la valeur d'achat est supérieure à 100 euros TTC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remboursement des frais de réparation si le bien est réparable et que le coût de sa réparation est inférieur ou égal à sa valeur d'achat ; - ou remboursement de la valeur d'achat si le bien meuble neuf n'est pas réparable ou si le coût de sa réparation est supérieur à sa valeur d'achat. <p>En cas de vol par agression ou de vol par effraction survenu dans les 6 mois de l'achat d'un bien meuble neuf dont la valeur d'achat est supérieure à 100 euros TTC : versement d'une indemnité égale à la valeur d'achat du bien.</p> <p>Plafond d'indemnisation : 2 500 euros TTC par sinistre et dans la limite de 2 sinistres par année glissante (un sinistre peut concerner plusieurs biens).</p>

*Pour connaître les définitions des termes employés dans le tableau et le détail des garanties, veuillez-vous reporter à la notice du contrat BNP Paribas Sécurité Plus.

Ce qui n'est pas couvert (exclusions principales) :

Pour connaître la liste exhaustive des exclusions, veuillez-vous reporter à la notice du contrat BNP Paribas Sécurité Plus.

EXCLUSIONS communes à toutes les garanties :

<ul style="list-style-type: none"> - la faute intentionnelle ou dolosive commise par vous ou l'un de vos proches ; - les disparitions, imprudences, oublis ou pertes volontaires ou par négligence ; - le vol commis au domicile de l'assuré.
--

EXCLUSIONS applicables à certaines garanties :

Evénements couverts	Exclusions
Utilisation frauduleuse des cartes bancaires perdues ou volées avec saisie du dispositif de sécurité personnalisé	- les utilisations frauduleuses sans saisie du dispositif de sécurité personnalisé.
Perte ou vol de votre maroquinerie ou de vos bagages	- la maroquinerie et les bagages laissés sans votre surveillance directe et immédiate ; - la perte ou le vol de vos cartes bancaires, papiers officiels, clés.
Dommege accidentel ou vol par agression ou effraction de biens meubles neufs	- les vols autres que par agression ou effraction ; - les dommegees résultant de l'usure normale, d'un vice propre, d'une panne, ou d'un défaut de fabrication ; - les dommegees résultant du non-respect des conditions d'utilisation du bien préconisées par le fabricant ou le distributeur de ce bien ; - les dommegees relevant de la garantie du constructeur ; - le vol de vos cartes bancaires, papiers officiels, clés.

CARDIF Assurances Risques Divers - Entreprise régie par le Code des assurances - S.A. au capital de 21 602 240 euros - 308 896 547 R.C.S. Paris

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris - Bureaux : 8, rue du Port - 92728 Nanterre CEDEX

Juridica - Entreprise régie par le Code des assurances. SA au capital de 14627 854,68 €. Siège social: 1, place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi.

Immatriculée sous le n 572 079 150 RCS Versailles.

SPB - société par actions simplifiée de courtage d'assurances au capital de 1 000 000 euros - Siège Social : 71, quai Colbert 76600 Le Havre - R.C.S. Le Havre n 305 109 779

ORIAS n 07002642 (www.orias.fr), soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

AXA Assistance désigne Inter Partner Assistance, société anonyme de droit belge au capital de 31 702 613 euros, entreprise d'assurance non-vie agréée par la Banque Nationale de Belgique (0487),

immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 415 591 055, dont le siège social est situé 166, avenue Louise - 1050 Ixelles -

Bruxelles Capitale - Belgique, prise au travers de sa succursale française immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 316 139 500 et

située 6, rue André Gide - 92320 Châtillon.

BNP PARIBAS SA au capital de 2499597122 € - Siège social: 16 bd des Italiens, 75009 Paris - RCS Paris n 662 042 449 - Id. CE FR76 662042449 - ORIAS n 07 022 735

3477 (service gratuit + prix appel) - mabanque.bnpparibas - Réclamations/Exécution du contrat: Conseiller en agence (ligne directe n non surtaxé)

**TABLEAU DE VOS GARANTIES DE PROTECTION JURIDIQUE ***

Ce qui est couvert :

Garanties	Montants et limites des prestations
<p>Protection de votre identité Vous êtes garanti en cas de litige lié à l'usage non autorisé des éléments d'identification et/ou d'authentification de votre identité par un tiers dans le but de réaliser une action frauduleuse vous entraînant un préjudice.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - informations juridiques données par téléphone pour toute demande d'ordre juridique dans les domaines liés à l'utilisation frauduleuse des données personnelles ou en cas d'agression à la suite d'un vol de bien garanti. - conseil et recherche d'une solution amiable au litige, avec un plafond de prise en charge de 1 000 euros TTC par litige. - accompagnement judiciaire, sous réserve que l'action soit opportune et si le montant des intérêts en jeu est égal ou supérieur à 150 euros TTC, et à condition que vous ayez déposé plainte, avec un plafond de prise en charge de 10 000 euros TTC par litige.
<p>Garantie agression à l'occasion du vol d'un bien garanti Vous êtes garanti en cas de litige portant sur la réparation de l'atteinte à votre intégrité physique consécutive à une agression à l'occasion d'un vol de bien garanti.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - indemnisation du préjudice (uniquement pour la garantie protection de votre identité), si le litige n'a pas été réglé dans les 5 mois suivant sa déclaration auprès de l'assureur, avec un plafond de prise en charge de 5 000 euros TTC par litige et sans pouvoir dépasser 5 000 euros TTC par année glissante.

* Pour connaître les définitions des termes employés dans le tableau et le détail des garanties, veuillez-vous reporter à la notice du contrat BNP Paribas Sécurité Plus.

Ce qui n'est pas couvert (exclusions principales) :

Pour connaître la liste des exclusions, veuillez-vous reporter à la notice du contrat BNP Paribas Sécurité Plus.

<p>Les litiges résultant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une utilisation frauduleuse de votre identité par vos proches, ou par une personne ayant la qualité d'assuré ; - des conséquences matérielles de la contamination de votre matériel informatique, de son dysfonctionnement ou de sa destruction, ainsi que les frais engagés pour procéder aux opérations de décontamination et de reconstitution de données ; - de votre mise en cause pour dol ou d'une poursuite liée à un délit intentionnel au sens de l'Article 121-3 du Code pénal ou à un crime. Toutefois, nous prenons en charge les honoraires de votre avocat dans l'hypothèse où la décision, devenue définitive, écarterait le dol ou le caractère intentionnel de l'infraction (non-lieu, requalification, relaxe,...). Cette prise en charge s'effectue dans les limites et les conditions de nos engagements financiers.
--

LE COUT DE VOTRE ASSURANCE**Conditions et modalités de paiement de vos cotisations d'assurance :**

- si vous adhérez au contrat BNP Paribas Sécurité Plus dans le cadre d'une des conventions de compte BNP Paribas "Esprit Libre", la cotisation d'assurance est payable mensuellement ;
- si vous adhérez au contrat BNP Paribas Sécurité Plus en dehors de toute convention de compte, la cotisation est payable annuellement ;
- Le paiement est effectué par prélèvement automatique sur votre compte de dépôt BNP Paribas.

Le montant total annuel de votre cotisation d'assurance, toutes taxes comprises, est de 25,55 euros TTC incluant une garantie de Protection Juridique **offerte**.

CARDIF Assurances Risques Divers - Entreprise régie par le Code des assurances - S.A. au capital de 21 602 240 euros - 308 896 547 R.C.S. Paris
Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris - Bureaux: 8, rue du Port - 92728 Nanterre CEDEX

Juridica - Entreprise régie par le Code des assurances. SA au capital de 14627 854,68 €. Siège social: 1, place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi.
Immatriculée sous le n 572 079 150 RCS Versailles.

SPB - société par actions simplifiée de courtage d'assurances au capital de 1 000 000 euros - Siège Social : 71, quai Colbert 76600 Le Havre - R.C.S. Le Havre n 305 109 779
ORIAS n 07002642 (www.orias.fr), soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

AXA Assistance désigne Inter Partner Assistance, société anonyme de droit belge au capital de 31 702 613 euros, entreprise d'assurance non-vie agréée par la Banque Nationale de Belgique (0487), immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 415 591 055, dont le siège social est situé 166, avenue Louise - 1050 Ixelles - Bruxelles Capitale - Belgique, prise au travers de sa succursale française immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 316 139 500 et située 6, rue André Gide - 92320 Châtillon.

BNP PARIBAS SA au capital de 2499597122 € - Siège social: 16 bd des Italiens, 75009 Paris - RCS Paris n 662 042 449 - Id. CE FR76 662042449 - ORIAS n 07 022 735
3477 (service gratuit + prix appel) - mabanque.bnpparibas - Réclamations/Exécution du contrat: Conseiller en agence (ligne directe n non surtaxé)